



- LE RÉSEAU DES CFPPA DES PAYS DE LA LOIRE -

## CERTIPHYTO

**Vous êtes agriculteur, paysagiste ou agent de collectivité, entrepreneur de travaux agricoles, vendeur, conseiller, ... Vous utilisez ou conseillez des produits phytopharmaceutiques ?**

**Les centres de formation du réseau Génération Grand'R vous proposent les formations préparatoires à l'obtention ou au renouvellement de votre Certiphyto.**

### Le certiphyto, c'est quoi ?

Un certificat pour sécuriser l'utilisation des pesticides et en réduire l'usage.

Il est nécessaire pour utiliser à titre professionnel les produits phytopharmaceutiques, les vendre ou conseiller leur utilisation. Ce certificat, obligatoire pour acheter les produits phytos à usage professionnel, concourt également à l'agrément des entreprises de prestation de services, de conseil et de vente de ces produits. Ses objectifs sont la maîtrise de l'utilisation et la réduction de l'usage des produits phytosanitaires.

### Tableau des catégories

CATÉGORIE	AGRÈMENT ENTREPRISE	SECTEUR PROFESSIONNEL
Utilisation : Décideur en entreprise non soumise à agrément	NON	Exploitation agricole, collectivité territoriale, autres
Utilisation : Décideur en entreprise soumise à agrément	OUI	Prestation de travaux et services
Utilisation : Opérateur	NON	Exploitation agricole, collectivité territoriale, Prestation de travaux et services, autres
Mise en vente et vente de produits	OUI	Produits professionnels, Produits grand public
Conseil à l'utilisation des produits	OUI	Tous secteurs

#### Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques dans la catégorie «opérateur»

Code RS : 5653 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire  
Date d'enregistrement certification : 13-12-2021

#### Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques

Code RS : 5654 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire  
Date d'enregistrement certification : 13-12-2021

#### Certificat individuel Produits phytopharmaceutiques Catégorie «décideur»

Code RS : 5655 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire  
Date d'échéance certification : 13-12-2026



### Conditions d'accès

Contactez le CFPPA le plus proche de chez vous pour définir le Certiphyto correspondant à votre activité professionnelle et à vos responsabilités et étudier les possibilités de financement.



### Modalités

- En présentiel dans un CFPPA (en groupe ou en autoformation tutorée)
- A distance sur plate-forme numérique ou en classe virtuelle



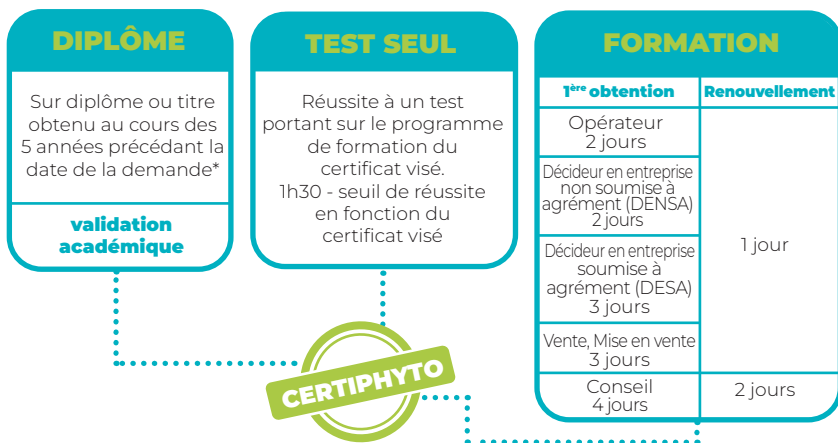
### Public concerné - Pré-requis

- Chefs d'entreprise, salariés, agents de collectivités ayant comme missions l'utilisation, la vente, la distribution ou le conseil.
- Pas de pré-requis



### Durée

- Formation : 1 à 4 jours en fonction de la catégorie de Certiphyto
- Test : 1h30



A l'issue de la formation ou du test, le candidat doit effectuer sa demande d'obtention sur l'application service-public. La DRAAF lui délivre ensuite le Certiphyto pour une durée de validité de 5 ans.

Attention aux délais pour le Renouvellement du certificat

Les candidats doivent anticiper les démarches pour le renouvellement de leur certificat (test ou formation) : **3 à 9 mois avant la fin de validité.**

La demande de renouvellement de certificat sur l'application service-public est à effectuer **3 à 9 mois avant la fin de validité** de celui-ci.



## Dates et lieux

Des sessions sont organisées tous les mois dans les CFPPA de la région Pays de la Loire.



## Financement

- Prise en charge possible par les Opérateurs de Compétences (OPCO)
- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF)



## Intervenants

Formateurs techniques CFPPA habilités par la DRAAF Pays de la Loire



## Validation

Justificatifs permettant de retirer votre Certiphyto (bordereau de score et/ou attestation de formation)



## Accessibilité handicap

Dans chaque CFPPA, un référent est dédié à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Contactez les centres pour plus d'informations.

## Nos atouts

**Le Réseau des CFPPA Pays de la Loire - Génération Grand'R,**  
Un réseau habilité de proximité



Un réseau de formateurs expérimentés et habilités



Des formations contextualisées à votre secteur professionnel



Des sites de formations et tests sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire



Un accompagnement pour étudier les modalités de financement possibles



Une programmation de sessions de formation tout au long de l'année

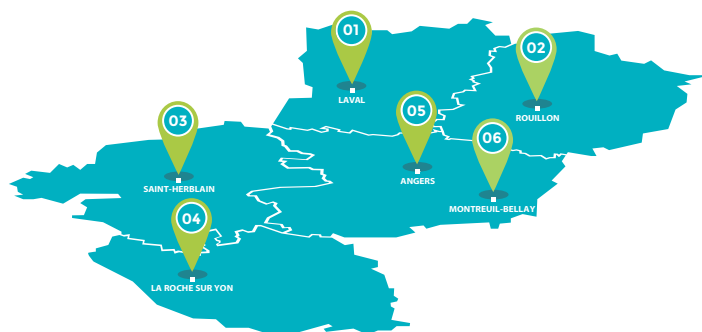


Un accompagnement pour effectuer vos démarches administratives



De multiples modalités d'accès à la formation : en centre de formation, à distance, mixte, en entreprise pour mieux répondre à vos contraintes et vos besoins

## Vos Contacts en Pays de la Loire



### 01 CFPPA Agricampus Laval

341 route de Saint Nazaire  
CS 81319  
53013 Laval Cedex  
Tél : 02 43 68 24 97  
cfppa.laval@educagri.fr  
www.agricampus-laval.fr

### 04 CFPPA Nature

Allée des Druides  
85035 La Roche sur Yon cedex  
Tél : 02 51 09 82 92  
cfppa.la-roche-sur-yon@educagri.fr  
www.lyceenature.com

### 02 CFPPA AgroCampus La Germinière

La Germinière  
72700 Rouillon  
Tél : 02 43 47 07 54  
cfppa.rouillon@educagri.fr  
www.agrocampus-lagerminiere.fr

### 05 CFPPA Le Fresne Angers

BP 43627  
49036 Angers cedex 01  
Tél : 02 41 68 60 03  
cfppa.angers@educagri.fr  
www.lefresne-angers-segre.fr

### 03 CFPPA Nantes Terre Atlantique

5 rue de la Syonnaire - CS 60117  
44817 Saint-Herblain  
Tél : 02 40 94 26 66  
cfppa@nantes-terre-atlantique.fr  
www.nantes-terre-atlantique.fr

### 06 CFPPA Edgard Pisani

BP 10007 - Route de Méron  
49260 Montreuil-Bellay  
Tél : 02 41 40 21 30  
cfppa.montreuil-bellay@educagri.fr  
www.pisani49.fr